



Achat maison et séparation

Par **Yan**, le **08/06/2011** à **07:36**

Bonjour,

Mon épouse et moi sommes en train d'acheter une maison (la promesse est signée et le délai de retractation est passé). Cependant, j'ai de plus en plus de doute sur l'avenir de mon couple et j'envisage même de me séparer. Y a t'il un recours pour ne plus acheter la maison ou si nous devons l'acquérir, au bout de combien de temps et il préférable de la revendre.

Merci infiniment.

Par **edith1034**, le **08/06/2011** à **08:42**

si c'est une promesse de vente vous n'êtes tenu à rien puisque vous n'êtes pas tenu d'acheter

si c'est un compromis de vente, il faut lire les clauses de réserve et les appliquer, en général il suffit de dire au banquier que vous allez vous séparer pour qu'il refuse le prêt

pour tout savoir sur le compromis de vente

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>